

Patrimoine bâti

Chiffres-clés

- 3 ZPPAUP sur le territoire
- Nombre de monuments classés : 13
- Nombre de monuments inscrits : 21

Source : DRAC, 2005

Les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

Trois ZPPAUP sont présentes sur le territoire de l'agglomération (sur les 11 que compte la Seine-Maritime) : à Arques-la-Bataille, Dieppe et Sainte-Marguerite-sur-mer. La ZPPAUP consiste en l'élaboration d'un document d'urbanisme spécial concernant les quartiers et les sites à protéger pour des raisons d'ordre esthétique et historique. L'initiative de l'élaboration d'un tel document revient à la commune. Il permet de prendre en compte un patrimoine urbain, architectural et paysager très divers.

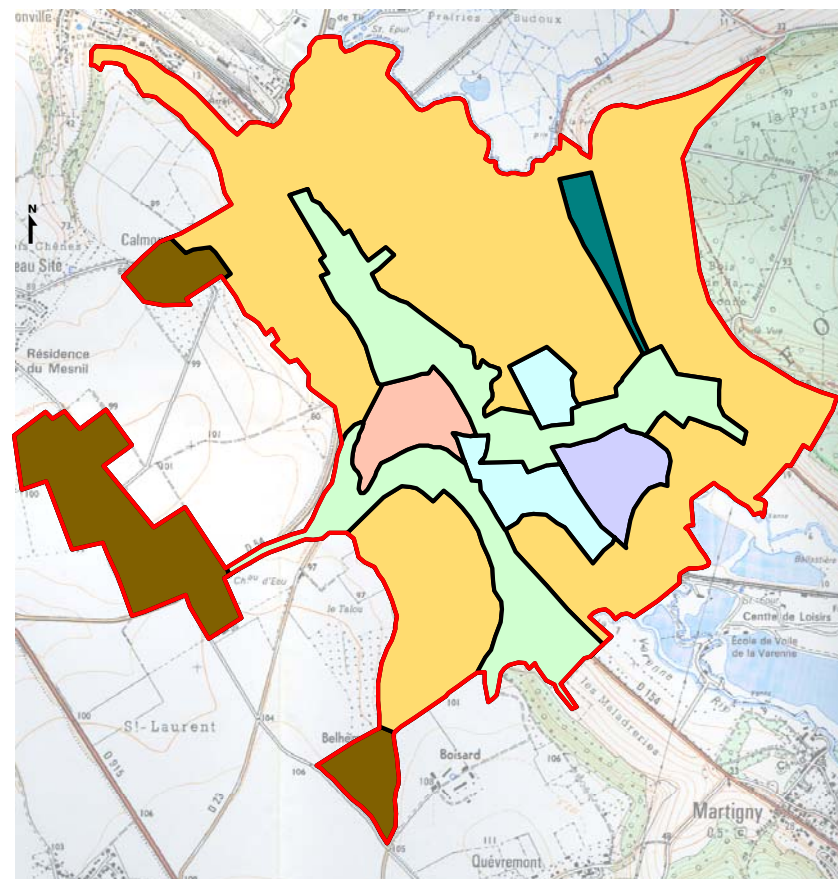
La ZPPAUP d'Arques-la-Bataille est divisée en 7 secteurs. Chaque secteur a ses priorités de protections mais on peut définir des axes communs. Pour les secteurs bâtis, les mesures sont : la protection des monuments et bâtiments, l'établissement de recommandations et de règles urbaines et paysagères, le respect de l'aspect architectural des constructions existantes ou nouvelles. Pour les secteurs paysagers, on cherche : l'insertion des constructions dans le site, le maintien et le remplacement de la végétation, et l'insertion des voiries et aménagements tendant à modifier l'image du site.

- Le secteur 1 comprend le bourg ancien d'Arques, c'est-à-dire la partie la plus dense dans laquelle la continuité urbaine est assurée.
- Le secteur 2 correspond aux faubourgs et extensions récentes, à dominante d'habitat mais moins dense que le bourg ancien.
- Le secteur 3 correspond au lotissement de la « cité Viscose », au nord-

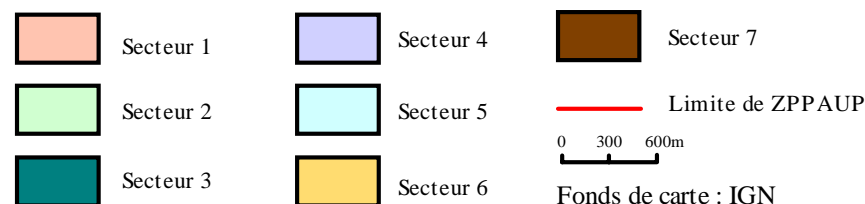
ouest, il est composé de maisons individuelles ou jumelées identiques.

- Le secteur 4 correspond aux implantations industrielles anciennes du fond de la vallée.

La ZPPAUP d'Arques-la-Bataille



Secteurs de la ZPPAUP



Source : DRAC 2006 - Cartographie AREHN 2006.

- Le secteur 5 correspond aux terrains sur lesquels des opérations d'aménagement d'ensemble sont envisagées.
- Le secteur 6 correspond aux espaces paysagers de communes : le château et son espace de défense, les espaces bâtis, à vocation sportive et de loisir ou d'habitat, les espaces linéaires (voie ferrée, berges), et les espaces naturels.
- Le secteur 7 porte sur les hameaux de Calmont et Gruchet.

La ZPPAUP de Dieppe a pour but de « cerner les entités dieppoises qui au fil des siècles ont créées l'image d'une ville qui se différencie de ses sœurs du littoral ou de celles qui, comme elle, ont fortement muté depuis 50 ans. »

Elle est divisée en 5 secteurs :

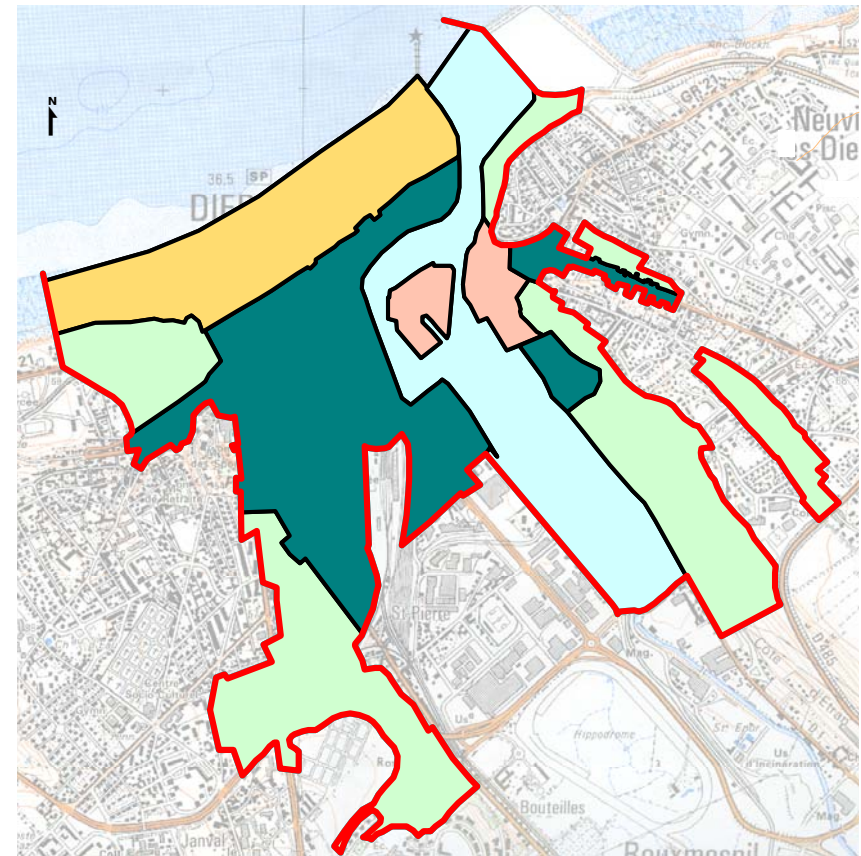
- Le secteur 1 comprend le centre historique (la ville intra muros, les premiers faubourgs hors les murs, le quartier des pêcheurs) et le Pollet.
- Le secteur 2 est constitué par la ville du XIX^{ème} siècle, qui se développe sur les coteaux est et ouest jusqu'au début du XX^{ème} siècle.
- Le secteur 3 prend en compte le front bâti coté mer, les pelouses et la plage et sa promenade.
- Le secteur 4 comprend l'ensemble des bassins et leurs abords immédiats, quais et installations liées à l'activité maritime.
- Le secteur 5 comprend l'ensemble des espaces paysagers, bâtis ou non, constituant « l'écrin » nécessaire à la protection et à la mise en valeur du patrimoine urbain de Dieppe.









Le centre de Dieppe présente un patrimoine bâti à préserver.

photo : AREHN

La ZPPAUP de Dieppe



SECTEURS DE LA ZPPAUP

	Secteur 1		Secteur 4
	Secteur 2		Secteur 5
	Secteur 3		Limite de ZPPAUP

0 250 500m

Fonds de carte : IGN

Source : DRAC 2006 -
Cartographie AREHN 2006.

La ZPPAUP de Sainte-Marguerite-sur-Mer protège les vestiges de la villa Gallo-romaine, l'église romane, le pigeonnier et le château.

L'inventaire général

L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France a été créé en 1964, sur une initiative d'André Malraux. Il se présente comme la plus vaste entreprise d'information fondamentale jamais réalisée dans le domaine artistique français. Il est conduit selon une méthodologie définie au niveau national qui garantit sa cohérence. La mission de l'inventaire est assurée en Haute-Normandie depuis 1967. L'objectif est la constitution d'une base de données des oeuvres de l'architecture et de l'art de la France. Depuis le 1er janvier 2007, le service de l'inventaire est un service du Conseil régional de Haute-Normandie. Avant cette date, c'était un service de l'Etat.



Photo : Dieppe-Maritime.

Le Château d'Arques

Politique locale

Inventaire du Patrimoine

La Ville de Dieppe a bénéficié d'un inventaire par le Service régional de l'inventaire, dans le cadre de sa labellisation «Dieppe, Ville d'Art et d'Histoire» en 1985. Ce travail est actuellement réactualisé et approfondi par un chercheur.

Depuis novembre 2005, les 15 autres communes de la Communauté d'agglomération dieppoise font à leur tour l'objet d'un recensement de leur patrimoine. Plus de 150 sites et monuments ont été identifiés, l'édition de deux publications est projetée. Il est également prévu de mettre en ligne des notices sur le patrimoine public.

> Voir aussi

- > [Les sites inscrits et classés](#) sur le *Tableau de bord régional*
- > [Carte des sites inscrits et classés](#) dans *Paysage du tableau de bord territorial*
- > <http://www.culture.gouv.fr/documentation/merimee/accueil.htm>: Base de donnée Mérimée en ligne, répertoriant l'ensemble des monuments historiques et des monuments inventoriés dans l'inventaire général.

Liste des immeubles protégés de l'agglomération de Dieppe : monuments historiques et sites en 2006.

Commune	Sites classés aux monuments historiques	Sites inscrits aux monuments historiques	Sites classés	Sites inscrits	ZPPAUP
Ancourt				- Site inscrit de la vallée de l'Eaulne	
Arques-la-Bataille	- Eglise (Liste de 1862) - Ruines du château d'Arques-la-Bataille, y compris les fossés (Liste de 1862)	- Manoir d'Archelles (1 juillet 1930) - Groupe scolaire, place Léon Baudelot, en totalité, ensemble du bâti, sols des cours et mur de clôture (18 Janvier 2001) - Ancien bailliage (14 avril 1930)	- Site du belvédère de la Baronne (2 décembre 1942) - Point de vue de la Pyramide (1 juin 1943)	- Ensemble formé par les Abords du château d'Arques-la-Bataille	Z.P.P.A.U.P. d'Arques, (arrêté du 29 avril 2002)
Dieppe	- Eglise Saint-Jacques (Liste de 1840) - Eglise Saint-Rémy. (22 janvier 1910) - Château de Dieppe (Liste de 1862 et 10 Mai 1995) - Ancienne porte de ville, sur le front de mer. (12 juillet 1886) - Théâtre (5 Janvier 1993) - Ancien couvent des carmélites, rue de la Barre (10 Mai 1995)	- Eglise du Sacré Coeur de Janval, en totalité, y de clôture et le presbytère (le 29 avril 2002) - Vestiges des anciennes fortifications (3 mai 1991) - Ancien collège des Oratoriens, 31 et 33 quai Henri IV (16 novembre 1990) - Ancien entrepôt des douanes, quai du Tonkin (16 Novembre 1990) - 9, 11, 13, 15, rue d'Ecosse : les façades et toitures. (5 Juillet 1927) - 21bis, Grande-Rue : les façades en briques et toitures (19 Mai 1939) - Hôtel, 174 à 184, Grande Rue (5 Avril 1991) - Hôtel dit "de l'Amirauté" 210 à 214, Grande-Rue (18 Juin 1951 et 10 Juin 1991) - 16, 20, 22 et 24, place Nationale : les façades en briques et toitures (9 Mai 1939) - Hôtel de la Vicomté, 35-37, quai Henri IV ; Hôtel d'Anvers, 47-51, quai Henri IV (8 Avril 1991) - Maisons, 119, quai Henri IV et 2, ruelle Beauregard (3 Mai 1991) - Villa vénitienne, 7-11, rue Sygogne (10 Juin 1991)	- Ensemble formé par la cité des Limes (22 Septembre 1975)	- Falaise et terre-plein du chenal du port de Dieppe (25 Mai 1934) - Ensemble urbain formé par les quartiers anciens (13 Février 1979)	Z.P.P.A.U.P. de Dieppe. (arrêté du 29 Novembre 1996)
Hautot-sur-Mer		Ancienne église du Petit-Apperville: le clocher (12 février 1947)			
Martin-Eglise				Site inscrit de la vallée de l'Eaulne	
Offranville			- Ensemble formé par l'église, le calvaire et l'if (22 mai 1933) - Ensemble formé par l'Avenue et le parc du château (4 mars 1943)		
Saint-Aubin-sur-Scie	- Château de Miromesnil (9 juillet 1957)		- Ensemble formé par le chemin particulier dit "chemin à carrosses" (25 juillet 1975) - Ensemble formé par les futaies du parc du château de Miromesnil (19 octobre 1942)		
Sainte-Marguerite-sur-Mer	- Vestiges de mosaïque d'une villa gallo romaine, au lieu dit "en Nollant" (liste de 1862) - Eglise (28 septembre 1921)				Z.P.P.A.U.P. de Sainte-Marguerite-Sur-Mer (arrêté du 27 Juillet 1987)
Tourville-sur-Arques		- Eglise (14 avril 1940) - Château de Miromesnil (6 février 1945) (Voir aussi Saint Aubin sur Scie)	- Chemin particulier dit "chemin à carrosses" (25 juillet 1975) (Voir Saint Aubin sur Scie) - Futaie du parc du château de Miromesnil (Voir Saint Aubin sur Scie) (19 octobre 1942)		
Varengeville-sur-Mer	Eglise et son cimetière (6 mars 1924) - Manoir d'Ango (liste de 1862)	- Chapelle Saint-Dominique (22 Juillet 1996) - Maison "le bois des Moutiers": les façades et toiture (15 janvier 1975) - Parc botanique dit "parc des Moutiers" (29 décembre 1978)	- Ensemble formé par le Domaine des Moutiers (26 février 1973)	- Ensemble formé par les Abords de l'église (14 novembre 1942) - Ensemble formé par la Chapelle Saint Dominique (15 Novembre 1994)	

Source : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, mise à jour mai 2006.